



Berne, le 26 oct 2012

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Projet d'ordonnance concernant la commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie: audition**

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons en annexe le projet d'ordonnance susmentionné dans le cadre d'une audition au sens de l'art. 10 de la loi sur la procédure de consultation (LCo, RS 172.061).

Nous vous saurions gré de nous faire part de votre avis d'ici au 31 janvier 2013 (prière d'adresser votre réponse à Klaus Schneider, Office fédéral de la justice, Bundesrain 20, 3003 Berne; klaus.schneider@bj.admin.ch; tél. 031 322 73 45). M. Schneider est à votre disposition pour toute précision complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale

Documents joints

- Projet d'ordonnance concernant la commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie et rapport explicatif (all, fr, it)
- Liste des destinataires
- Communiqué (all, fr, it)